

# POLLINIS

Gil Rivière-Wekstein  
Directeur de la publication  
Agriculture et Environnement  
Amos Prospective  
2 bis, rue Dupont de l'Eure  
75020 Paris

Paris, le 6 mai 2015

## Objet : Droit de Réponse de l'association POLLINIS

Monsieur,

Je vous écris en qualité de représentant de l'association Pollinis qui est nommée et désignée dans l'article « Pollinis : balade dans la nébuleuse Laarman » publié dans le n°134 de mars 2015 du mensuel « Agriculture et environnement » et en application de l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881 et dans le respect des conditions fixées par cet article, le droit de réponse suivant :

Dans l'article « Pollinis : balade dans la nébuleuse Laarman », publié dans votre numéro du mois de mars 2015, vous prétendez que « la famille Laarman est à l'origine de la création d'associations-entreprises organisées en réseau et opérant toutes selon le même modèle ». En évoquant encore l'existence d'une « nébuleuse » ou d'une « galaxie Larman » vous faites l'amalgame entre les membres d'une même famille qui ne partagent pourtant ni les mêmes convictions, ni les mêmes buts. Reprenant les rumeurs infondées qui circulent sur Internet depuis la création de Pollinis (anciennement Conservatoire des Fermes et de la Nature), vous insinuez ainsi que notre association vendrait les adresses mails des sympathisants et signataires de nos pétitions. Cette affirmation est fautive. Nos comptes, consultables sur notre site Internet, attestent que nous ne sommes engagés dans aucune activité commerciale : notre unique source de revenu sont les dons de particuliers qui soutiennent notre action, ce qui garantit notre indépendance absolue. Pollinis est une association sans but lucratif qui milite pour sortir l'Europe du système agricole intensif actuel, et donc pour défendre les pollinisateurs et lutter contre l'usage de pesticides, un combat qui ne s'apparente nullement à « petite guérilla contre les produits chimiques » comme vous l'écrivez, mais suscite une opposition virulente tant sur Internet qu'à Bruxelles. Pour le mener à bien, nous faisons appel aux citoyens car nous nous estimons que ces sujets les concernent en premier lieu et ne doivent pas rester la chasse gardée des intérêts privés ou des associations de professionnelles. Pour gérer l'envoi massif de pétitions et organiser des collectes sécurisées nécessaires à nos actions, Pollinis fait appel à deux prestataires dont c'est le cœur de métier, et ce comme toutes les associations qui dépendent exclusivement des dons. Ces prestataires ne sont pas propriétaires de nos fichiers et n'ont en aucun cas le droit de les utiliser ou de les revendre. Ils permettent en revanche à Pollinis de garantir à nos sympathisants – près d'un million à ce jour – un hébergement sécurisé de nos fichiers, qui sont automatiquement cryptés et régulièrement sauvegardés, en conformité avec la réglementation de la CNIL.

Nicolas Laarman, délégué général de Pollinis

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Nicolas Laarman